Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 056-215600057-20260708-VII_2026_1-DE

COMMUNE D'ARZON
56640 MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : **VII-2026-1**

En exercice	**19**
Présents	**18**
Pouvoirs	**1**
Votants	**19**

L'an deux mille vingt-six,
le vingt-neuf juin, à dix-neuf heures
le Conseil Municipal de la
Commune d'ARZON (Morbihan),
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DENFER, Maire,
Date de convocation du Conseil Municipal : dix-neuf juin deux mille vingt-six
- article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

PRESENTS : O. DENFER - I. RONDOT – R. DUBOIS – C. PELLISSIER – F. COTTE – B. SOUILLIART – B. DE RENEVILLE – S. BOURCIER – P. SERIGNAC – C. VIALATTE – S. COTTET – J-M. DESMARS – A. GARCIA – A. LE PANSE – P. DEPLAIX – N. STEPHANY – L. TAMARELLE – J-J. MULOT
ABSENTS : Y. RIVAIN
POUVOIRS : Y. RIVAIN à I. RONDOT

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de Mme Caridad PELLISSIER, secrétaire de séance.

Objet: Intégration du comité de jumelage Arzon-Lahinch à la commission du Comité de Jumelage du Comté de Clare.

La commune a été sollicitée par le Comité de jumelage Arzon-Lahinch pour qu'il intègre la commission du Comité de Jumelage du Comté de Clare.
Cette commission est constituée d'élus des municipalités du Comté et supervise les jumelages. Elle est à même de subventionner des comités en vue de promouvoir des initiatives.

Le comté de Clare propose d'intégrer dans leur commission du Comité de Jumelage, le comité de Jumelage Arzon- Lahinch au travers d'une demande officielle signée par les représentants irlandais en date du 19 Avril 2026.

Le comité de Jumelage Arzon-Lahinch, représenté par son Président Gérard Labove, demande à ce que cette demande officielle soit validée par le Conseil Municipal d'Arzon car les statuts de notre comité de Jumelage avaient été approuvés, il y a 35 ans, par le Conseil Municipal.

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 056-215600057-20260708-VII_2026_1-DE

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- **Valide** la convention proposée en annexe.
- **Donne** mandat au Maire pour poursuivre cette décision et prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution.

Fait et délibéré à ARZON, le 29 juin 2026.

Le Président,

Olivier DENFER

Le Secrétaire de séance,

Caridad PELLISSIER

Pour extrait certifié conforme,
Certifié exécutoire,
Publié, affiché le
Transmis au représentant de l'état le

Le Maire,

Olivier DENFER